

# peupliers paysage et société

Peupliers  
et campagnes françaises

L'EXPÉRIENCE BOURGUIGNONNE



Le paysage est  
perçu selon  
la sensibilité de chacun...

## PERCEPTIONS D'UN ARBRE PAS COMME LES AUTRES

### Paysage et société

Le paysage se définit comme une « étendue de pays qui s'offre à la vue, **composée d'éléments objectifs** (haies, falaises, reliefs, etc.), **et perçue subjectivement** en fonction de la sensibilité, de la culture et du vécu de chacun... ». Les arbres et la forêt sont des éléments forts du paysage rural diversement appréciés selon que l'on soit citadin ou rural, éloigné ou proche des pratiques agronomiques et/ou forestières.

La population, très majoritairement citadine de nos jours, méconnaît de plus en plus la production de bois des arbres et des forêts, tandis qu'elle met au premier plan des fonctions telles que le maintien des paysages, la protection de l'environnement et des habitats, qui autrefois, n'étaient que la résultante de la gestion courante des décennies précédentes.

L'attachement récent de la société au maintien de la qualité des paysages se traduit par une certaine aversion contre les changements d'occupation des sols, toute modification étant perçue comme *a priori* négative pour l'environnement et le cadre de vie. Pourtant, bien peu de paysages sont restés semblables à ce qu'ils étaient il y a 100 ans, ou même 50 ans ! Pour s'en convaincre il suffit d'observer les évolutions des surfaces des différents types d'occupation des sols au fil des siècles (forêt, sols cultivés, prairies, friches, etc...).



Une jeune peupleraie  
âgée de 6 ans



À gauche, un tableau de Claude Monet (1891) :  
*Peupliers au bord de la rivière Epte.*  
Philadelphia Museum of Art : Bequest of Anne Thomson in memory  
of her father, Frank Thomson, and her mother, Mary Elisabeth Clarke Thomson.  
À droite, la lisière d'une peupleraie en cours d'exploitation.



### Perception et représentation du peuplier

Le peuplier est un arbre à la silhouette facilement reconnaissable, largement utilisé dans notre pays et donc parfaitement connu (la variété la plus célèbre est sans conteste le peuplier d'Italie, utilisé en ornement). La peupleraie, par sa plantation rigoureusement géométrique, ses troncs droits et son sol entretenu, est, elle aussi, un paysage facile à lire et à identifier.

La peupleraie est d'ailleurs plus liée aux espaces agricoles qu'aux espaces forestiers. En alternance avec des prairies ou des cultures, elle est susceptible de structurer un paysage en y ajoutant une dimension (verticale) ou en soulignant la présence d'un cours d'eau. A ce titre, elle est souvent perçue positivement par les ruraux.

Contrairement à la forêt classique, les soins apportés aux peupliers, nettement perceptibles, soulignent que le territoire est géré et entretenu, et fait partie de l'espace productif. Par rapport à la forêt, symbole de pérennité, les peupliers laissent apparaître plusieurs sources de variabilité : successions spatiales (petites parcelles d'âges différents) et temporelles (croissance rapide, variations de couleurs du feuillage, ...).

L'abondance des peupleraies est parfois perçue négativement en « fermant » les paysages, tandis qu'une alternance prairies/peupleraies est elle aussi parfois jugée négativement en fragmentant des espaces jusque là ouverts, susceptibles d'accueillir certaines espèces d'oiseaux liées à ces milieux (rôle des genêts, courlis cendré dans les prairies inondables).

Les travaux de Sophie Le Floch montrent que la société a, dans l'ensemble, un jugement plutôt positif ou une relative indifférence vis-à-vis des peupleraies, tandis qu'elle est plutôt le symbole de « l'anti-nature » pour une autre fraction



*Mosaïque des hauteurs et diversité des couleurs dans un paysage populiericole au printemps*

(minoritaire) de l'opinion : jeunes gens, citadins, peu en relation avec les espaces ruraux, monde de l'aménagement du territoire et de la protection de la nature. Ces groupes d'acteurs imaginent les forêts « classiques » comme authentiques, « naturelles » et peu soumises aux actions humaines, en ignorant

la plupart du temps l'action du sylviculteur. Ils viennent y chercher un ressourcement face aux contraintes de la ville. La peupleraie se situe alors à l'opposé de ces attentes, tandis qu'une perception plus « agronomique » peut y voir un espace cultivé finalement voué à une production originale : le bois.



*Peupleraie proche de la maturité*

Alignements au bord du canal de Bourgogne



## En Bourgogne...

... comme ailleurs, les zones de conflits semblent concerner les territoires où la populiculture est récente et s'étend sur des terres ayant traditionnellement un autre usage agricole comme, par exemple, les prairies inondables du val de Saône. Dans les petites vallées du département de l'Yonne, où la populiculture est plus ancienne, il semble qu'il n'y ait pas de conflit majeur.

La régression des surfaces de prairies permanentes est cependant plus liée à des modifications des pratiques agricoles (retournement des prairies et culture de maïs), elles-mêmes liées aux problèmes de l'élevage, qu'à des plantations forestières. Dans un contexte agricole défavorable au maintien des surfaces toujours en herbe, la **plantation de peuplier**, même si elle ne concerne que des surfaces marginales, **paraît cristalliser toutes les oppositions**.

Les arguments paysagers, qu'ils soient en faveur ou non des peupleraies, ne semblent que très rarement mis en avant par les acteurs concernés, mais plutôt en appui d'autres considérations, orientées vers des aspects sociaux-économiques ou de protection de l'environnement. Il s'agit d'un thème parfaitement subjectif, très lié à notre culture, qui pourtant conditionne bien des attitudes (positives ou négatives) adoptées vis-à-vis de la gestion des territoires ruraux. Les groupes d'acteurs, qu'ils soient favorables ou non au peuplier, sont d'ailleurs eux-mêmes assez divers : telle solution technique sera adoptée avec enthousiasme par un populiculteur, tandis qu'elle paraîtra inappropriée à tel autre. De la même façon, une certaine proportion de peuplier sur un territoire donné paraît envisageable, voire souhaitable, pour certains acteurs « environnementaux », tandis que l'interdiction de boisement paraît la seule solution pour d'autres.

Bien que les peupleraies (comme les forêts) soient de statut juridique privé, leur jouissance symbolique est perçue comme un droit collectif. Les attentes de la société, qui varient selon les groupes sociaux, ne correspondent plus que rarement à celles du propriétaire. La situation est extrêmement complexe

et varie naturellement en fonction des conditions locales. Il s'agit d'arbitrer des conflits d'intérêt portant sur des pratiques et des représentations de multiples catégories d'usagers d'un même territoire (propriétaires, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, environnementalistes, touristes, etc.).

Il est souhaitable que cet arbitrage prenne le chemin de la négociation et du contrat plutôt que celui de la réglementation. Reconnu pour ce qu'il peut apporter à la société, le peuplier peut devenir un véritable outil de gestion de certains territoires.

Centre Régional de la Propriété Forestière de Bourgogne /  
Françoise VOISIN



Peupleraie inondée dans le val de Saône



Jeune peupleraie au printemps

